Université de Paris

PROCES - VERBAL RECTIFICATIF DES RESULTATS DES DEPOUILLEMENTS RELATIFS AUX ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS A LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT, AU TITRE DU COLLEGE ITRF CATEGORIE A D'UNIVERSITE DE PARIS

Scrutin du 3 décembre 2019

La présidente d'Université de Paris,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université de Paris et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté n°2019-17 du 4 octobre 2019 relatif à l'organisation des élections des instances représentatives des personnels d'Université de Paris ;
Vu l'arrêté n°2019-24 du 30 octobre 2019 relatif à la recevabilité des candidatures aux élections des instances représentatives des personnels d'Université de Paris ;
Vu l'ensemble des procès-verbaux de résultats du scrutin du 3 décembre 2019 ;
Vu le procès-verbal des résultats des dépouillements relatifs aux élections des représentants des personnels au comité technique, à la commission paritaire d'établissement et à la commission paritaire des agents contractuels d'Université de Paris du 6 décembre 2019.

Les résultats du scrutin du 3 décembre 2019 sont les suivants :

ARTICLE 1 - COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT (CPE)

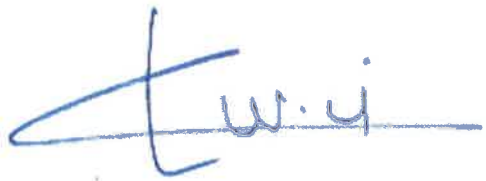
	Au titre du collège ITRF catégorie A
Sièges de titulaire à pourvoir :	3 (et autant de suppléants)
Nombre d'électeurs inscrits :	540
Nombre / pourcentage de votants :	230 / 42,59 %
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	7
Suffrages valablement exprimés :	223
Quotient électoral :	74,33

Listes de candidats	Suffrages obtenus	Attribution des sièges au quotient	Attribution des sièges à la plus forte moyenne	Total des sièges de titulaires obtenus
Liste « SGEN – SNASUB »	83	1	0	1
Liste « SNPTES »	100	1	1	2
Liste « FO ESR - CGT FERC SUP »	40	0	0	0

ARTICLE 2 – La présidente et le directeur général des services préfigurateur d'Université de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 9 décembre 2019

La présidente



Christine CLERICI

Transmis au rectorat le : Sans objet
Affiché le : 11 DEC. 2019